

WHEREAS, in light of his contribution to the entry of Manitoba into Confederation, the Parliament of Canada wishes to recognize Louis Riel as a Father of Confederation;

WHEREAS, in order to recognize Louis Riel as a Father of Confederation, the Parliament of Canada wishes to remove the stigma of his conviction and restore his name and rightful place in the history of Canada;

NOW, THEREFORE, Her Majesty, by and with the advice and consent of the Senate and House of Commons of Canada, enacts as follows:

1. The conviction of Louis Riel on August 1, 1885 in Regina, North-Western Territory for the offence of high treason is vacated as if it were vacated in accordance with the *Criminal Records Act*.

2. Louis Riel hereby is recognized as a Father of Confederation.

3. This Act does not affect the legality of anything done before it comes into force.

4. For greater certainty, this Act shall not be construed as creating a right of action against Her Majesty in right of Canada nor any obligation on her part.

que, en raison du rôle qu'il a joué dans l'entrée du Manitoba dans la Confédération, le Parlement du Canada souhaite le reconnaître comme l'un des pères de la Confédération;

qu'il est par conséquent indiqué, au préalable, d'effacer le caractère infamant de sa condamnation et de lui redonner la place qu'il mérite dans l'histoire de notre pays;

Sa Majesté, sur l'avis et avec le consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, édicte :

1. La condamnation du 1<sup>er</sup> août 1885 de Louis Riel pour haute trahison est effacée, avec les mêmes effets que si elle l'était conformément à la *Loi sur le casier judiciaire*.

2. Louis Riel est reconnu comme l'un des pères de la Confédération.

3. La présente loi n'a aucun effet sur la légalité des actes accomplis avant son entrée en vigueur.

4. Il demeure entendu que la présente loi n'a pas pour effet de créer un droit d'action contre Sa Majesté du chef du Canada ni de créer une obligation de la part de celle-ci.

Conviction vacated

Recognition as Father of Confederation

No legal consequence

Reservation

5

Effacement de la condamnation

Père de la confédération

Aucun effet juridique

Réserve

25

25